

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Band: - (2008)
Heft: 229-230

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles fédérales

INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS, PÉTITIONS

- L'initiative visant à limiter le droit de recours des organisations sera bel et bien soumise au peuple. Le comité d'initiative a décidé de la maintenir. Le texte veut interdire tout recours des organisations lorsqu'il vise des décisions du peuple ou d'un parlement.
- Balayés du plan de législation par le Conseil des États, les péages urbains rencontrent un nouvel écueil. La Communauté d'intérêt pour le trafic des centres-villes est prête à déposer un référendum si le projet devait aller de l'avant.



LA SUISSE SE QUESTIONNE SUR LES PÉAGES URBAINS ...

- La pression augmente pour rendre obligatoires les cours de natation à l'école. La Société suisse de sauvetage (SSS) a remis une pétition en ce sens munie de 44 180 signatures auprès de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, à Berne.



PRESSION POUR RENDRE OBLIGATOIRE LA NATATION À L'ÉCOLE...

CONSEIL FÉDÉRAL

● La mise en œuvre de Schengen par la Suisse devrait se dérouler en deux étapes. C'est le souhait exprimé par le Conseil fédéral. Le gouvernement mise sur une application du nouveau régime aux frontières dès les 5 et 6 décembre. Le contrôle des personnes dans les aéroports, lui, débiterait le 29 mars 2009 avec les nouveaux horaires de vol.

● Le Conseil fédéral a approuvé les nouveaux accords de réadmission conclus avec les nouveaux États membres de l'Union européenne, la Roumanie et la Bulgarie. À l'avenir, les personnes séjournant illégalement en Suisse et qui ont transité par la Roumanie et la Bulgarie pourront aussi être renvoyées vers ces pays.

● La conduite des services secrets sera réunie l'an prochain sous un seul et même toit. Les renseignements, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, seront dirigés par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), comme l'a décidé le Conseil fédéral. Le transfert concerne le Service d'analyse et de prévention, y compris le Centre fédéral de la situation, dépendant actuellement de l'Office fédéral de la police.

● Les entreprises de sécurité privées opérant depuis la Suisse dans les zones de crises ou de conflits ne seront ni inscrites dans un registre ni soumises à autorisation. Le Conseil fédéral a décidé de ne pas légiférer.

● Berne n'a pas l'intention de lever l'interdiction pour les couples homosexuels pacsés d'adopter un enfant. Malgré un arrêt de Strasbourg, le Conseil

fédéral est d'avis que le peuple suisse a dit oui au partenariat enregistré justement parce que l'adoption en était exclue. Le gouvernement est persuadé que l'accueil favorable réservé en 2004 à la loi sur le partenariat enregistré est dû



ADOPTION INTERDITE POUR LES COUPLES PACSÉS

en bonne partie au fait qu'elle n'autorise ni l'adoption, ni la procréation médicalement assistée, a-t-il précisé en réponse à une interpellation. Le Conseil fédéral souligne également que la loi suisse n'interdit en rien l'adoption pour une personne seule qui serait homosexuelle. De plus, l'adoption d'un enfant par un couple du même sexe à l'étranger est en principe reconnue en Suisse.

FINANCES

● Les impôts, les taxes routières et les droits de douane ont rapporté davantage à la Confédération au premier trimestre que durant la même période de l'an dernier. Au total, les recettes fiscales ont atteint 14,062 milliards de francs, a annoncé le Département fédéral des finances. C'est 3,4 milliards de francs de plus que lors des trois premiers mois de 2007. L'impôt fédéral direct a aussi rapporté davantage. Il a fait tomber 2,223 milliards de francs dans les caisses, soit 640 millions de plus. La Confédération a aussi engrangé 603 millions de francs au titre des taxes routières.

● Pour la quatrième fois, la Suisse a organisé une réunion internationale d'experts pour faciliter la recherche et la restitution des fonds illicites. Organisée à Lausanne, la rencontre a réuni une soixantaine d'experts d'une trentaine de pays, de la Banque mondiale et de l'ONU.

INTÉRIEUR

● Quelque 138,6 milliards de francs ont été dépensés en 2006 pour la protection sociale. Cela représente une hausse de 2,3 % par rapport à 2005. Cette augmentation est la plus faible enregistrée depuis 1999. Ce ralentissement, déjà observé en 2005, serait dû à la baisse des dépenses du chômage.

● Les employeurs ont tout à gagner en instaurant un congé paternité. Forts de ce credo, Travail Suisse et diverses organisations chrétiennes remontent au créneau : ils demandent un congé de 20 jours ouvrables pour tous les nouveaux papas. Il est temps que le congé paternité soit ancré dans la loi fédérale, a martelé l'organisation faïtière syndicale. Pour mémoire, une telle solution a capoté en décembre dernier au Conseil des États. Du côté des employeurs publics, les jeunes papas sont loin d'être tous logés à la même enseigne, selon une enquête du syndicat. Un canton, Appenzell Rhodes-Intérieures, ne leur accorde aucun congé. Neuf n'offrent que le minimum conseillé, soit un ou deux jours (BE, OW, GL, FR, SO, AR, SG, TG, TI). Parmi ces cantons, Fribourg va bientôt rejoindre le camp des plus généreux, qui octroient 5 jours, après l'adoption d'une motion en ce sens par le Grand Conseil. Dans ce groupe de tête, on retrouve VD, VS, NE, LU, NW, ZG, BS, BL, SH.

JUSTICE ET POLICE

● Il sera dorénavant possible de commander un extrait de son casier judiciaire et de le payer au guichet de la Poste. L'Office fédéral de la justice (OFJ) et le géant jaune ont instauré ce service à l'intention des personnes qui ne sont pas connectées à Internet. Le prix est de 20 francs, quel que soit le mode de commande. Aujourd'hui, 40 % des demandes sont effectuées en ligne. Le Casier judiciaire suisse établit chaque jour quelque 1 300 extraits pour des particuliers qui en ont besoin pour un appartement, un emploi ou une adoption, par exemple. L'an dernier, 290 000 demandes lui ont ainsi été adressées (contre 217 000 en 2003).

● Des ordinateurs du département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et

du SECO ont été victimes de piratage informatique à la fin 2007. La police criminelle fédérale mène une enquête pour espionnage éventuel.

● Albert « Ahmed » Huber est décédé à Muri bei Bern. Cet ancien journaliste était présenté comme un soutien présumé d'Al-Qaida. Il était le seul Suisse figurant sur une liste de l'ONU répertoriant les personnes soupçonnées d'aide au groupe terroriste et aux talibans.

● L'unification de la procédure civile a franchi une nouvelle étape. Après le Conseil national, le Conseil des États a soutenu l'idée d'un code unique qui devra remplacer la pléthore de règlements actuels. Le nouveau code de procédure civile constitue le dernier gros morceau de la réforme de la justice initiée en 2000. Il devrait entrer en vigueur en 2010.

● Les étrangers « mal intégrés » pourraient être renvoyés de Suisse. La commission des institutions politiques veut serrer la vis. Elle a donné suite par 17 voix contre 4 à deux initiatives parlementaires. L'une vise à ce qu'un permis C accordé à un étranger insuffisamment intégré puisse être révoqué et remplacé par une autorisation de séjour à l'année. L'autre propose de n'accorder un permis C qu'après une intégration réussie. La commission ne veut en revanche pas généraliser le recours au profil ADN des étrangers venant des quelque 30 États jugés problématiques et qui sollicitent le regroupement familial.

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● En 2007, des conducteurs de locomotives ont brûlé 127 fois des signaux au rouge. Leurs trains ont été stoppés par un système automatique de freins d'urgence. Le porte-parole des CFF Christian Ginsig a confirmé les chiffres cités par le Sonntagsblick et Sonntag.

● L'Office fédéral des transports a délivré le permis de construire du CEVA, la future ligne ferroviaire entre la gare de Cornavin et

Annemasse. Il a rejeté 1 700 oppositions. Seul un recours auprès du Tribunal administratif fédéral pourrait retarder la réalisation de cette liaison de 14 kilomètres. Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année.

● Pour financer les futurs projets en matière de transports publics, le ministre des Transports Moritz Leuenberger propose une entrée en bourse des CFF, ou une prise de participation d'investisseurs privés. Même si la majorité des CFF resterait en mains de la Confédération, la proposition suscite une levée de boucliers à gauche.

● Moritz Leuenberger va soumettre prochainement au gouvernement un programme de 60 mesures pour réduire les accidents graves ou mortels sur les routes. Le ministre entend notamment organiser des cours de mise à niveau pour conducteurs, à effectuer tous les dix ans, et fixer à 0 % l'alcoolémie pour les nouveaux conducteurs et les professionnels.

● Après la Chambre des cantons, le Conseil national a choisi de ne pas permettre de tests pour les péages routiers urbains dans des villes comme Bâle ou Zurich. Elle a biffé ce point du programme de législature 2007-2011 du gouvernement par 109 voix contre 68. Le territoire suisse est trop exigu pour des tests dans des zones précises, les automobilistes passent suffisamment à la caisse et le choix des transports publics n'est pas toujours possible, a fait valoir le radical Ruedi Noser. Avec ce refus, le Parlement enterre pour l'instant le péage urbain en Suisse, même sous forme de tests. Une introduction définitive du système aurait exigé l'aval du



Nouvelles fédérales

▷ peuple, la Constitution fédérale interdisant les péages routiers publics.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● L'interdiction légale de mendier reçoit l'approbation du Tribunal fédéral (TF). Les juges de Mon Repos ont débouté l'association Mesemrom qui avait recouru contre la récente loi genevoise prohibant la mendicité.



ÉCONOMIE

● L'instauration des « 36 heures » pour pouvoir consacrer davantage de temps à la formation et aux loisirs, n'est pas pour demain. Par 16 voix contre 8, la commission de l'économie du Conseil national estime que réduire le temps de travail nuirait à l'économie en freinant la compétitivité du pays et en augmentant le coût du travail.

● Bientôt la fin de l'îlot de cherté suisse ? Les produits de l'Union européenne (UE) devraient bientôt pouvoir être librement commercialisés en Suisse. Leur prix devrait fondre globalement de plus de 2 milliards de francs par année. Le gouvernement a transmis au Parlement un projet de réforme de la loi sur les entraves techniques au commerce. Il souhaite faciliter l'importation de produits européens en appliquant unilatéralement le principe du « Cassis de Dijon ». Selon ce principe en vigueur dans l'UE, un produit commercialisé dans un pays doit pouvoir être importé dans un autre pays sans aucune entrave technique supplémentaire. Des exceptions sont toutefois tolérées, notamment pour des raisons de santé

publique ou de protection de l'environnement. Aujourd'hui, près de 52 % des produits importés de l'UE en Suisse subissent des entraves techniques au commerce. Avec la nouvelle loi, cette part devrait s'abaisser à 19 %. Les principaux produits concernés par la réforme sont les produits alimentaires, les vêtements et textiles, les meubles et les cosmétiques. Les aliments n'auront toutefois accès au marché helvétique que s'ils disposent d'une autorisation accordée par l'Office fédéral de la santé publique.

ONU

● La Suisse sera candidate pour un second mandat au Conseil des droits de l'homme (CDH). Dans son rapport annuel sur les relations de la Suisse avec les Nations unies, le gouvernement rappelle que la Confédération est le 14^e contributeur de l'ONU avec un engagement financier correspondant à 1,216 % du budget de l'organisation, soit 126 millions de francs pour 2007. Raison pour laquelle il souhaite que la Suisse soit représentée dans tous les organes directeurs de l'ONU dont les activités coïncident avec les priorités de la politique extérieure helvétique. Le Conseil fédéral va donc s'efforcer de faire réélire le pays au Conseil des droits de l'homme pour un second mandat qui s'étendra sur la période 2010-2013. Créé à Genève en 2006 par l'ONU pour remplacer l'ancienne commission des droits de l'homme, le CDH se compose de 47 membres élus par l'Assemblée générale de l'ONU pour une période de trois ans. Les États ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs. Le mandat actuel de la Suisse prendra fin l'an prochain.

ENVIRONNEMENT

● L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) appelle les cantons à accélérer la délimitation de zones de protection

des eaux souterraines autour des captages d'eau potable et à s'assurer que toute exploitation du site pouvant mettre les eaux en danger soit exclue. Plus de 80 % de l'eau potable en Suisse provient des eaux souterraines. Le sous-sol helvétique en abrite quelque 50 milliards de m³. La valeur marchande de l'eau qui y est pompée atteint plus de deux milliards de francs par an. Le réseau de distribution d'eau potable de notre pays représente quant à lui des investissements de près de 32 milliards de francs.

● La Confédération octroiera un prêt de 20 millions de francs pour la construction du nouveau bâtiment de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) à Gland (VD). Après le National, le Conseil des États a donné son aval par 34 voix sans opposition.

DIVERS

● Les parties de poker organisées en famille ou dans un cercle d'amis ne sont pas touchées par l'interdiction de proposer des jeux de hasard pour de l'argent en dehors des maisons de jeu concessionnaires, estime le Conseil fédéral dans sa réponse à une motion du



conseiller national Lukas Reimann (UDC/SG). Pour rappel, le Tribunal administratif fédéral a refusé d'interdire provisoirement des tournois, rejetant une demande de la Fédération suisse des casinos.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET